

RÉGION WALLONNE

DEPARTEMENT DE LA GESTION
ET DES FINANCES DES
POUVOIRS LOCAUX
Directions des Ressources
et de la Tutelle financières

Cellule Fiscalité

A Mesdames et Messieurs les Membres du
Collège provincial de Luxembourg

Place Léopold, 1

6700 ARLON

Vos réf. :
Nos réf. : DGO5/FIN/Fis/2008.7105/PK/08.144
Annexe(s) :

Namur, le **04 DEC. 2008**

**Objet : Tutelle générale. Application des articles L3122-1 à -6 du Code de la
démocratie locale et de la décentralisation.**

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux,

J'ai bien reçu la délibération du 24 octobre 2008 par laquelle le conseil provincial
établit, pour l'exercice 2009, le taux des centimes additionnels au précompte immobilier
(1.980 ca).

Je porte à votre connaissance que cette délibération n'appelle aucune mesure de
tutelle de ma part et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, l'assurance
de ma considération distinguée.

**Le Ministre des Affaires intérieures et de
la Fonction publique,**

Philippe COURARD

Votre correspondant: Ph. KNAPEN, Attaché - ☎ : 081/32.37.04 - ✉ : P.Knapen@mrw.wallonie.be

Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé

Pouvoirs locaux : Rue Van Opré, 95 - B-5100 NAMUR Tél. 081/32.37.11 - Fax. :081/32.37.80

Action sociale et Santé : Av. G. Bovesse, 100 - B-5100 NAMUR Tél. 081/32.72.11 - Fax. :081/32.74.74

www.wallonie.be • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)